

Lettres Patentes

Sous le bourse de deux Plagues
à deux Plagues.

Du 17. Novembre 1425.

Henry 8. au Breve de Paris en a
suy hieusement salut. Il est venu
à la connaissance de nosseigneurs de
notre conseil que es ors officiers &
sujets marchands et autres
gouverneur et baillieus en parlement,
receveur et employeur et leur de
marchandises et autrement les
moyens de Flandres appellees
plagues et demies Plagues en
vous pour plus grand bien
qu'elles ne valent, du quoy le
peuple de cesostes Royaumes
de France est moult deui qui est
à nostre grant desplaisance de ceulx de
grant dommage de nous a de son

chose publique de nostre dit
Royaume, et si vous e mandons
expressement enjoignons que
Incontinent et sans delay
vous fassiez venir et publiez
solennellement par tous les
lieux accoustumez de ce royaume
et en vostre Prevostie de
vicomte, de defendre et tendre
que aucun ne soit si hardy
de prendre ou mettre en
apparence ou a couvert en fait
de marchandise ou autrement
Les dites monnoies de Flandres,
c'est a sçavoir la plaque que
pouvoit doubler et seulement
deux fois trois vallois ou
petit adlam de six deniers
plaque que l'on appelle
gros de Flandres que pouvoit
quatre de dites doubles fue
peine de perdre toutes les dites

et Homoyes que l'on trouvera
 estre prisonné ou mis en prison
 plus grand prix que deffeur
 n'est dit et Demandé a nostre
 volonté, de Jelle Nostre
 deffense et autres Intencions de
 garder et avoir en foyndre et en
 pugnant les delinquants et
 saifans à Containce et sans
 exemption de prison et autrement
 tellement que elle soit exemple
 a tous autres de Containce
 voulons que les excusateurs
 de Jours delinquants aient la
 moitié de tout ce qu'ils ont
 et Homoyes qu'ils ont eue
 crové et estre prisonné ou
 mis en prison plus grand prix
 que deffeur est dit, de ce faire
 vous donner pouvoir. Mandons
 au Commandeur de tous Nostres

officiers Justiciers, et Subjectz
que a vous en ce faisant obissent
et Intendent diligemment, Donné en
Paris le dix septième jour de
Novembre l'an de grace mil quatre
cent & vingt cinq de Notre
Regne le quatrième. ainsi signé
par le Roy et le Relateur du
Conseil. Henry. 1.